

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAULIGNAN DU
LUNDI 23 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Taulignan, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, 2 place du 11 novembre à TAULIGNAN, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARTIN, Maire.

Conseillers municipaux en exercice	18
Conseillers municipaux présents	17
Absent	
Excusés	1
Pouvoirs	1
Votants	18

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS

MARTIN Jean-Louis, Maire
RIXTE Abel, Adjoint
FONTANY Nicole, Adjointe
GIVAUDAN Robert, Adjoint
MILESI Anaïs, Adjointe
MAURIN Rémi, Adjoint
FABRE Pierre, Conseiller Municipal
GOSSELIN Geneviève, Conseillère Municipale
MENTZER Guy, Conseiller Municipal
JOUVE Béatrice, Conseillère Municipale
THEOLAS Patrick, Conseiller Municipal
GAILLARD Pascale, Conseillère Municipale
RAVIER Séverine, Conseillère Municipale
VIGNE Marjorie, Conseillère Municipale
BIOLLEY Philippe, Conseiller Municipal
GENTIL Annie, Conseillère Municipale
MEJEAN Isabelle, Conseillère Municipale

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR
ABELDA Marie-Noëlle, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Robert GIVAUDAN
CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS

SECRETAIRE DE SEANCE
FONTANY Nicole, Adjointe

APPROBATION PROCES VERBAL	VOTE
Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 Délibération n°2026-02/01	Unanimité

RAPPORTEUR	N°	DELIBERATION	VOTE
Jean-Louis MARTIN	2026-02/02	Participation obligatoire au financement de la protection sociale complémentaire santé	Unanimité
Jean-Louis MARTIN	2026-02/03	Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Taulignan. Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026	Unanimité
Jean-Louis MARTIN	2026-02/04	Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2026 - Association MARPA	Unanimité
Jean-Louis MARTIN	2026-02/05	Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes	Unanimité

La séance est levée par Monsieur Jean-Louis MARTIN, Maire, à 19H20.